

Politique européenne du tourisme: renforcer le partenariat en Europe, stratégie de Lisbonne

2006/2129(INI) - 17/03/2006 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer une réelle politique européenne du tourisme sur les fondements de la Stratégie de Lisbonne renouvelée.

CONTENU : en février 2005, la Commission a proposé de donner un nouvel élan à la Stratégie de Lisbonne. Sachant que le secteur du tourisme est générateur d'un nombre important d'emplois et que l'Europe représente la première destination touristique mondiale, la Commission a estimé que ce secteur pouvait jouer un rôle fondamental dans la réalisation des objectifs de la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.

Pour rappel, l'industrie européenne du tourisme contribue pour plus de 4% au PIB communautaire et représente environ 2 millions d'entreprises occupant quelque 4% de la population active totale (soit environ 8 millions d'emplois). Si l'on prend en considération les liens avec d'autres secteurs d'activité, la part du tourisme dans le PIB est estimée à 11% et fournit du travail à plus de 12% de la population active (24 millions d'emplois). En tenant du compte du fait que le nombre des personnes âgées (65 ans et plus) va continuer à croître et que ces personnes seront friandes de voyages, le secteur du tourisme devrait voir ses parts de marché exploser dans les prochaines années. Toutefois, pour répondre aux demandes de formes spécifiques de tourisme par ce type de personnes, l'Europe devra s'efforcer d'améliorer son offre et renforcer sa compétitivité face à la concurrence mondiale.

Vers une nouvelle politique européenne du tourisme : face aux différents défis du tourisme européen, la Commission estime que la réponse doit être politique et **harmonisée** au niveau de l'UE. Cette politique doit se fixer des objectifs clairs partagés par les décideurs, les employeurs et les salariés ainsi que par les populations locales et être **complémentaire des politiques menées dans les États membres**. Cette nouvelle politique européenne du tourisme doit se baser sur l'expérience acquise et répondre aux défis actuels : elle doit avoir pour tâche principale d'**améliorer la compétitivité de l'industrie européenne du tourisme et créer des emplois**.

Dans ce contexte, la Commission estime que les instruments les plus appropriés pour la mise en œuvre de cette politique sont la coordination au sein de la Commission et des autorités nationales, la coopération entre les différentes parties prenantes et le lancement d'actions de soutien spécifiques.

Cette politique se concentrera sur les principaux domaines suivants:

1. Mesures d'intégration visant le tourisme : les mesures envisagées passent d'abord par l'amélioration de la réglementation. La Commission envisage notamment d'étendre l'utilisation des analyses d'impact (AI) aux nouvelles propositions pouvant affecter le secteur du tourisme. Elle envisage en outre de : i) réexaminer les propositions législatives pendantes et de ii) simplifier la législation européenne existante (ex. : directive concernant les voyages à forfait et directive sur la multipropriété). Les acteurs du secteur du tourisme seraient consultés sur tous les textes pertinents.

Par ailleurs, la Commission entend renforcer la coordination des politiques : chaque année, les initiatives du programme de travail de la Commission qui peuvent affecter le tourisme seront identifiées afin que leur incidence sur la compétitivité du secteur soit rapidement prise en compte.

Parallèlement, la Commission entend mieux utiliser les instruments financiers européens disponibles en matière de tourisme. Durant la période 2007-2013, les Fonds structurels et d'autres programmes européens soutiendront financièrement le développement des entreprises, des services et de l'infrastructure du tourisme. La Commission a prévu la possibilité de financer des projets liés au tourisme durable par le Fonds européen de développement régional (FEDER) pour soutenir le développement socioéconomique. Par ailleurs, les infrastructures d'environnement et de transport qui revêtent une importance majeure pour le tourisme, seraient également financées par le Fonds de cohésion. Enfin, compte tenu de son potentiel de création d'emploi, le développement du tourisme est un domaine important pour l'intervention du Fonds social européen (FSE).

D'un point de vue plus concret, le nouveau Fonds européen agricole pour le développement rural pourra offrir un soutien pour : i) améliorer la qualité de la production et des produits agricoles; ii) améliorer l'environnement et le paysage rural; iii) encourager les activités touristiques dans le cadre de la diversification de l'économie rurale; iv) mener des études et engager des investissements pour l'entretien, la restauration et la revalorisation du patrimoine culturel.

Des initiatives seraient également envisageables au titre du Fonds européen pour la pêche (FEP).

À noter enfin que la recherche (via le 7^{ème} programme-cadre CE pour la recherche, le développement technologique et de démonstration) pourrait profiter au secteur du tourisme, par des études dans des domaines tels que les technologies de l'information et de la communication, les applications satellitaires, le patrimoine culturel et l'occupation des sols.

2. Promouvoir un tourisme durable : la Commission prévoit de lancer un Agenda 21 européen pour le tourisme. Un groupe de travail devrait achever ses travaux en 2006, puis la Commission devrait présenter une proposition d'Agenda 21 européen pour le tourisme en 2007. D'autres actions spécifiques menées en faveur de la durabilité du tourisme européen sont envisagées comme :

- § l'identification de mesures nationales et internationales de soutien aux PME dont les activités sont en rapport avec le tourisme ;
- § l'évaluation de l'incidence économique du secteur du tourisme sur la croissance macroéconomique et l'emploi ;
- § l'échange de bonnes pratiques en matière de « tourisme pour tous » ;
- § la publication d'un manuel sur « les espaces de professionnalisation dans l'industrie du tourisme » pour soutenir la mise à niveau des compétences touristiques ;
- § l'étude des tendances de l'emploi dans les secteurs du tourisme côtier ou maritime ;
- § la réalisation d'études e-business W@tch en vue d'évaluer les conséquences de l'e-business sur l'industrie du tourisme ;
- § l'amélioration de la collaboration avec les États membres, l'industrie et l'organisation mondiale du tourisme pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants via le tourisme.

D'autres mesures sont envisagées pour améliorer la compréhension et la visibilité du tourisme, notamment pour promouvoir les destinations touristiques européennes. Dans ce contexte, la Commission compte fournir des informations pratiques sur l'Europe permettant de planifier des voyages (transport, météo et calendrier) ou des recommandations sur les lieux européens à visiter via des sites web. Des prix d'excellence récompensant les destinations européennes les plus durables pourraient également être prévus.

Pour améliorer la visibilité du tourisme, la Commission entend mobiliser le Forum annuel européen du tourisme. Ce lieu de rencontre privilégié entre décideurs et parties prenantes fait apparaître des problèmes particuliers et met les projecteurs sur le tourisme européen.

Conclusion : la présente communication expose ce que la Commission se propose de faire en matière de tourisme dans le cadre juridique européen actuel pour mieux exploiter le potentiel de croissance et de création d'emploi du secteur dans une perspective durable. Elle souligne également la manière dont les différentes parties prenantes peuvent participer aux actions communautaires. La politique renouvelée aborde tous les aspects principaux du processus de prise de décisions européen et autorise la collaboration constructive de toutes les parties concernées. Son succès dépend de la réponse et de l'implication de toutes les parties prenantes.